

Déclarations sommaires à l'intention des clients de BMO Marchés des capitaux



Depuis le 11 septembre 2001, le milieu financier s'est doté de nouveaux processus, procédures et règlements pour améliorer la résilience des marchés financiers, définir des règles de sécurité plus claires pour les avoirs des clients, et rétablir la confiance du public dans la capacité des acteurs financiers de réagir aux événements de grande ampleur et d'en atténuer les conséquences.

Tous les membres de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières, de la Financial Services Authority, de la National Association of Securities Dealers et de la Bourse de New York sont tenus de mettre en place un plan de continuité des opérations (PCO) et de le communiquer à leurs clients. BMO Marchés des capitaux a pris les mesures nécessaires pour protéger les avoirs de ses clients et se conformer à l'ensemble des règles et règlements qui régissent les marchés financiers.

La résilience de nos activités a été mise à l'épreuve par l'ouragan Sandy qui a touché la côte Est du 31 octobre à la première semaine de novembre 2012. Alors que d'autres bureaux situés dans la zone d'évacuation A de Manhattan sont devenus inaccessibles en raison des inondations et des pannes de courant, notre bureau du 3 Times Square et nos installations de secours ont résisté à l'ouragan et prouvé leur résilience.

Notre objectif est de reprendre les activités commerciales essentielles dans les 24 heures qui suivent un incident grave.

Afin que BMO Marchés des capitaux puisse continuer de fonctionner en tant que courtier et de servir ses clients en cas de perturbation importante des activités, nous avons adopté les mesures suivantes :

1. Nous avons équipé notre principal centre de traitement d'un groupe électrogène qui réduit les risques en cas de panne de courant.
2. Nous avons mis en place des installations de secours externes pleinement opérationnelles qui peuvent être activées si une crise a) entraîne la perte de services essentiels à nos activités, b) nous force à abandonner ou à évacuer nos établissements de production habituels ou c) rend nos principaux établissements inaccessibles.
3. Nous avons installé des systèmes qui nous permettent d'accéder à nos livres et registres par voie électronique à partir de nos installations de secours.
4. Nous avons fait le nécessaire pour acheminer les communications et les appels téléphoniques à nos établissements secondaires de façon à pouvoir maintenir une communication adéquate avec nos clients, nos fournisseurs, nos contreparties, nos autres établissements ainsi que les autorités de réglementation, à l'échelle tant nationale qu'internationale.
5. Nous passons régulièrement en revue les plans de préparation et de reprise de nos fournisseurs, de nos contreparties et de nos prestataires de services afin de nous assurer que ces derniers peuvent continuer de fournir les services nécessaires à l'exercice de nos activités.
6. Notre PCO comprend des addendas sur les mesures à prendre en cas de pandémie de grippe H1N1, de grippe aviaire ou de grippe semblable.
7. Nous améliorons la sensibilisation de nos employés aux enjeux de protection de la vie et de la sécurité en leur remettant régulièrement du matériel pertinent dans le cadre de notre PCO, par exemple des guides de poche sur

les mesures d'urgence, des fiches de comptage du personnel, des aimants comprenant les renseignements en cas d'urgence à l'intention des familles, des documents de préparation aux situations d'urgence et des trousseaux d'urgence.

8. Nous organisons régulièrement des exercices d'incendie et d'évacuation supervisés et conservons des trousseaux d'urgence en cas de confinement (lorsqu'elles sont disponibles) à l'intention de notre personnel.
9. Nous coordonnons les mesures prévues dans notre PCO à l'interne avec les équipes de gestion de la continuité des opérations de nos divers établissements.
10. Advenant qu'un événement catastrophique rende les installations principales et les installations de secours de BMO Marchés des capitaux inopérantes ou inaccessibles, nos sociétés affiliées de services de banque d'affaires au sein de BMO Groupe financier sont à même d'assumer nos fonctions de courtier dans le cadre de l'administration, de la sauvegarde et du traitement des avoirs des clients de BMO Marchés des capitaux.

Si vous avez des questions sur notre PCO, veuillez vous adresser à nos chefs de la conformité :

Au Canada :

[Dave Moore](#)

Téléphone : +1 416 359 4340

Aux États-Unis :

[Michael Forlenza](#)

Téléphone : +1 212 702 1981